

Tarifs 2019

augmentation de 2% et arrondi à l'Euro le plus proche pour les tarifs supérieurs à 100 €

2,0 %

Archipel

	Associations commune (1). 2 gratuits par an (2), soit au complexe Archipel (3), soit au point 21 (ou halle pétanque), soit à la salle des Boulais. 4 gratuits par an pour comité des fêtes et théâtre.		Entreprises et comités d'entreprises de la commune		Particuliers de la commune			Extérieurs à la commune (particuliers ou associations à but non lucratif)			Extérieurs à la commune (entreprises ou associations à but lucratif)	
	sans recette (réunion, AG, spectacle gratuit, ...)	avec recette (bal, loto, spectacle, repas, ...)	VSD et jours fériés	autres jours de la semaine	VSD et jours fériés	semaine	obsèques civiles (journée et en semaine) (4)	VSD et jours fériés	semaine	obsèques civiles (journée et en semaine)	VSD et jours fériés	semaine
grande salle 350 m² + scène (hors loges)												
300 places assises pour repas	267 €	427 €	533 €	427 €	427 €	320 €	80 €	640 €	427 €	161 €	853 €	747 €
479 places assises pour spectacle												
petite salle 100 m²												
80 places assises pour repas	133 €	213 €	213 €	161 €	234 €	171 €	80 €	320 €	213 €	161 €	427 €	267 €
137 places assises pour spectacle												
moyenne salle 250 m² + scène (hors loges)												
130 places assises pour repas	213 €	320 €	320 €	267 €	320 €	213 €	80 €	427 €	267 €	161 €	533 €	481 €
342 places assises pour spectacle												
cuisine (forfait pour 1 ou 2 jours)	107 €		161 €			161 €		320 €			533 €	
vaisselle 48 couverts et verres (forfait pour 1 ou 2 jours)	32,00 €		32,00 €			32,00 €		32,00 €			64,00 €	
verre (1 casier) (forfait pour 1 ou 2 jours)	16,00 €		16,00 €			16,00 €		32,00 €			32,00 €	
Régie son et lumière	320 €		320 €			320 €		320 €			320 €	

Ces tarifs sont journaliers. Pour une locations de 2 jours consécutifs une réduction de 20 % sera appliquée sur les tarifs du 2ème jour, uniquement pour les utilisateurs lailléens.

renvoi (1) : associations actives sur la commune, c'est-à-dire organisant régulièrement des activités ou manifestations du la commune

renvoi (2) : une 3ème gratuité est envisageable pour les actions d'auto-financement

renvoi (3) : une association ne peut réserver gratuitement le complexe Archipel un vendredi, samedi, dimanche ou jour férié, qu'une seule fois par an

renvoi (4) : suite à des obsèques, mise à disposition gracieuse d'une salle selon disponibilité aux Lailléens

Autres prestations et indemnités (quels que soient l'organisateur et la nature de la manifestation)

indemnité pour résiliation de la salle	15 % du tarif si la résiliation de la réservation intervient au moins 4 mois avant la date prévue et 30 % dans les autres cas (sauf force majeure)
caution salle	800 €
caution cuisine	800 €
caution régie	500 €
ménage dans la salle et les locaux mis à disposition non fait correctement	150 €
nettoyage de la cuisine non fait correctement	70 €
nettoyage des tables non fait correctement	30 € par lot de 1 à 10 tables
nettoyage de la vaisselle non fait correctement	30 € par chariot de vaisselle
rangement de la salle et des locaux mis à disposition non fait	90 €
tri sélectif non fait	50 €
enlèvement des bouteilles non fait	70 €
dépassement horaire (par heure entamée)	150 €
remplacement ou réparation de petit matériel	coût réel